

OBJET :

DISPOSITIF CONSEILLER MAY NUM

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Secrétariat général de l'assemblée départementale

Commission permanente du Conseil départemental

Extrait du procès-verbal
des délibérations

Réunion du 4 septembre 2023

Dossier n° D-11

MISSION TERRITOIRES

Programme déploiement des équipements et des
usages numériques

LA COMMISSION PERMANENTE,

lors de sa réunion du **4 septembre 2023**, qui s'est tenue à partir de **10h30, à l'Hôtel du Département**, sous la présidence de **Olivier RICHEFOU**, son Président,

Présents : Joël BALANDRAUD, Bruno BERTIER, Nicole BOUILLON, Magali d'ARGENTRÉ, Nadège DAVOUST, Dominique DE VALICOURT, Élisabeth DOINEAU, Christine DUBOIS, Françoise DUCHEMIN, Julie DUCOIN, Gérard DUJARRIER, Stéphanie LEFOULON, Antoine LEROYER, Aurélie MAHIER, Louis MICHEL, Camille PÉTRON, Olivier RICHEFOU, Sylvain ROUSSELET, Jean-François SALLARD, Vincent SAULNIER, Corinne SEGRÉTAINE, Claude TARLEVÉ, Antoine VALPRÉMIT, Sylvie VIELLE.

Excusé(e-s) : Christelle AURÉGAN, Christophe LANGOUËT.

Excusé(e-s) ayant donné délégation de vote : Jean-Marc ALLAIN à Françoise DUCHEMIN, Jacqueline ARCANGER à Claude TARLEVÉ, Christian BRIAND à Christine DUBOIS, Antoine CAPLAN à Nadège DAVOUST, Sandrine GALLOYER à Joël BALANDRAUD, Marie-Laure LE MÉE CLAVREUL à Antoine LEROYER, Benoît LION à Dominique DE VALICOURT, Gwénaél POISSON à Sylvie VIELLE.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 3211-1 et 2, L 3221-1,

VU la délibération du Conseil départemental du 6 mars 2023 donnant délégation d'attribution à la Commission permanente au titre du programme déploiement des équipements et des usages numériques,

VU les délibérations des 16 décembre 2022 et 5 juin 2023 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a voté respectivement le budget primitif et le budget supplémentaire pour l'exercice 2023, ainsi que celle en date du 16 décembre 2022 relative au programme déploiement des équipements et des usages numériques,

ENTENDU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

☞ *A, dans le cadre de la stratégie d'inclusion numérique, APPROUVÉ le dispositif « conseiller May Num » ayant pour objet de contribuer au financement des postes de conseillers numériques en allouant une subvention de 15 000 € sur 3 ans par conseiller numérique et par collectivité, sous conditions de critères d'éligibilité et d'engagements fixés par le Département ;*

☞ *A AUTORISÉ le Président du Conseil départemental à signer tout document relatif à ce dispositif.*

<i>Chapitre</i>	<i>Nature</i>	<i>Fonction</i>	<i>Ligne de crédit</i>
65	6561	57	24493

- Adopté à l'unanimité -

Le Président,



Olivier RICHEFOU

Accusé de réception en préfecture
053-225300011-20230904-D11-DE
Date de télétransmission : 06/09/2023
Date de réception préfecture : 06/09/2023

Publication par mise en ligne :

- du relevé des décisions le : **4 septembre 2023**
- des délibérations de la Commission Permanente
sur le site du Conseil départemental www.lamayenne.fr